

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE



Etablissement : Lucie Aubrac

N° d'établissement : X

Adresse : 2 place Château Gaillard 95160 Montmorency

Catégorie : 3 Type : RLP

Date de mise à jour : 16/10/2019

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

Oui

Non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

Oui

Non

Sans objet





Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

- Le personnel est formé
- Le personnel sera formé
- Sans Objet



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé Oui Non
- Le personnel connaît le matériel Oui Non



Consultation du registre public d'accessibilité :

- A L'accueil
- Sur le site internet



Services / équipements présents dans l'établissement :

Stationnement adapté

Présence d'une place de stationnement adapté en voirie ; Cette dernière présente une largeur insuffisante (2,70m) et sa signalisation n'est pas conforme.

Abords

Le cheminement en voirie présente un dévers supérieur à 3% et l'irrégularité des pavés peut présenter une gêne pour la circulation d'un fauteuil roulant.

Accès au bâtiment

L'accès au bâtiment se fait via une pente conforme (8,5% sur 2m). L'espace disponible en haut de la pente est conforme pour manœuvrer la porte et celle-ci présente une largeur de passage supérieure à l'exigence réglementaire.

Accueil

Sans objet

Salle d'exposition

Accès et circulations conformes

Sanitaire

Présence d'un cabinet d'aisance adapté présentant toutes les caractéristiques dimensionnelles et exigences d'équipements réglementaire. Ce cabinet est équipé d'un lave main.

Certaines prestations ne sont pas accessibles

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Type d'équipement	Date d'intervention	Description

Formation du personnel

Dates	Nom de la formation	Nom des Participants

Les pièces administratives

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux
- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda
- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
- Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité
- Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité
- Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction
- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs